DUBERNARD matériels et services incendie	**Notice d'instruction / fiche informative : extincteurs CO2 2kg et 5kg**	**M_400bet** *Date de révision* : **26.08.2026 / indice 11**

1. Objet de la présente notice

Répondre à l'exigence de la Directive Européenne en vigueur concernant l'information sur la sécurité des utilisateurs.

2. Extincteurs concernés

Référence Commerciale	N° certification	Volume	Tare (kg)	PS (bar)	TS
EURO NEIGE 2 V2	EC2 203 597	3 L	2.87	169.3	-20°C / +60°C

Référence Commerciale	N° certification	Volume	Tare (kg)	PS (bar)	TS
EURO NEIGE 5 V3	EC5 202 601	7.5 L	5.800	169.3	-20°C / +60°C

3. Description générale

Un extincteur est un moyen de secours dont la définition est donnée par la norme NF EN 3-7+A1.

3.1. Cadre législatif

La construction des extincteurs portatifs est soumise aux exigences de :

1. La Directive Européenne en vigueur (n°2014/68/UE)
2. La norme NF EN-3-7+A1

3.2. Parties constitutives

- Réservoir sous pression permanente.
- Système de diffusion mis sous pression au moment de l'emploi.

3.3. Marquage

- Sérigraphie « mode et précautions d'emploi » sur le corps de l'extincteur (voir aussi page 2).
- N° de lot composé d'une date au format « année/mois/jour » suivie d'une lettre indice. Exemple : 260825A.
- Etiquette de contrôle servant à la vérification, la maintenance et la remise en état de l'extincteur.
- Volume insculpé sur le corps.
- N° et nom du fabricant sur la sérigraphie.
- N° individuel insculpé sur le corps.
- Pression de service indiquée sur la sérigraphie.
- Sigle CE (Conformité Européenne) suivi du n° d'organisme notifié sur la sérigraphie.
- Initiales PT (Pressure Test) suivies de la pression d'épreuve insculpées sur le corps

4. Précautions

Respecter les mises en garde indiquées sur la sérigraphie de l'appareil. Les autres précautions d'emploi, notamment celles liées au risque « pression » de la Directive Européenne en vigueur, sont listées ci-dessous :

- Tenir les extincteurs hors de portée des enfants.
- Les extincteurs ne doivent pas être stockés, installés ou mis en œuvre au-delà des températures indiquées sur la sérigraphie.
- Les extincteurs doivent être stockés et installés à la verticale, à l'abri de tout risque de choc et de corrosion.
- Pour le transport, appliquer la réglementation en vigueur.
- Un extincteur ne doit être utilisé que pour l'extinction d'un feu et ne doit jamais être ouvert, modifié, mis ou laissé dans un feu.
- Ne pas utiliser un extincteur endommagé ou sur un feu qui ne correspond pas aux classes de feux indiquées sur l'extincteur.
- Tout extincteur hors service ou périmé doit être remis à un professionnel pour être dénaturé selon la règlementation en vigueur.
- Un extincteur doit être vérifié périodiquement par une personne compétente.
- Un extincteur ne peut être démonté et rechargé que par un personnel qualifié et dans le respect des tolérances de charge.
- Ne démonter ou remonter un robinet ou une bouteille qu'après l'avoir identifié(e) et obtenu la notice d'instruction auprès du fabricant.
- Avant montage, les bouteilles et les robinets doivent être conservés conformément à leur notice d'instruction.
- La rénovation et remise en état des extincteurs doit être réalisée conformément au « Répertoire des extincteurs portatifs au dioxyde de carbone » et au Référentiel de certification NF 383 « Rénovation d'extincteurs CO2 ».
- Pour éviter les surcharges lors du chargement, effectuer celui-ci par pesée en utilisant une balance vérifiée périodiquement, en tenant compte de la capabilité de celle-ci et en appliquant les tolérances du point 6.2 de la norme NF EN-3-7+A1.

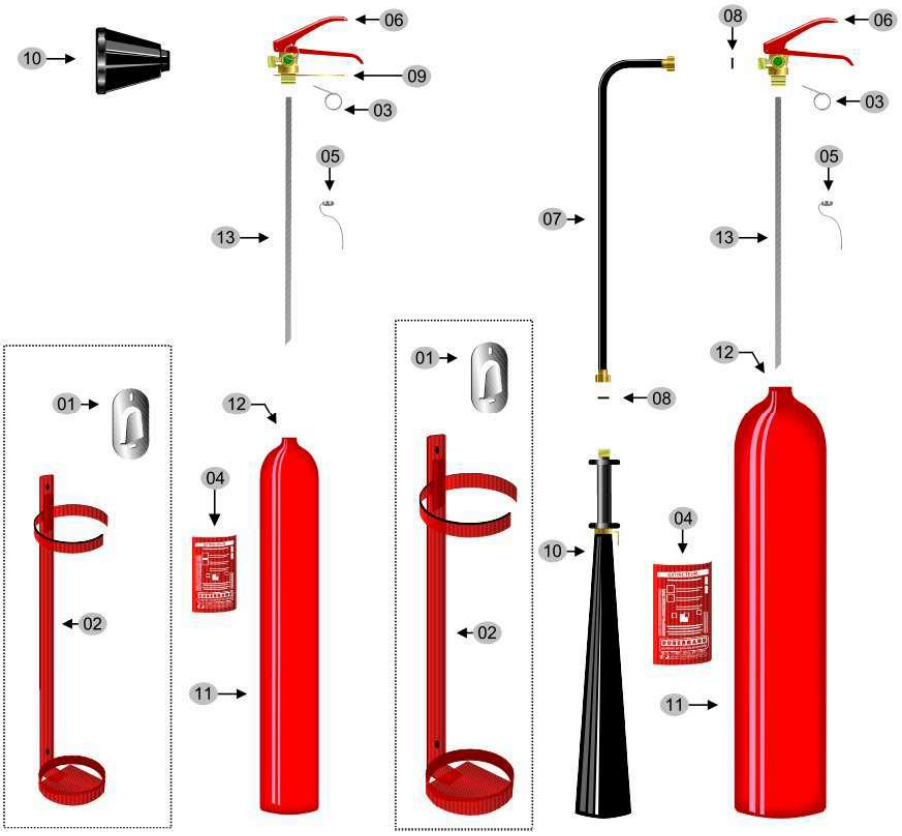
5. Dégagement de responsabilité

En cas de non-observation du mode et précautions d'emploi figurant sur la sérigraphie et au point 4 du présent document, la société DUBERNARD ne peut être tenue responsable en cas d'incident.

6. Informations particulières

Extincteurs EURO NEIGE 2kg et 5kg (dioxyde de carbone)

SCHEMAS DES EXTINCTEURS



1. Support mural
2. Support transport certifié
3. Goupille de sécurité
4. Sérigraphie / mode d'emploi avec marquage CE et date de fabrication
5. Scellé rapide plastique
6. Robinet CO2 à gâchette
7. Tuyau Haute Pression (HP)
8. Joint de tuyau HP (x2)
9. Patte d'accrochage CO2 2kg
10. Tromblon diffuseur
11. Bouteille
12. Charge CO2
13. Tube plongeur

Signification des pictogrammes et marquages



Classe B :

Feux liquides ou de solides liquéfiables (exemples : hydrocarbures, solvants, plastiques).

Le nombre qui précède la lettre B, en haut de la sérigraphie, correspond à la taille du foyer sur lequel l'extincteur est certifié. Plus le nombre est élevé, plus l'extincteur est efficace sur cette classe de feu.

Le marquage CE atteste de la conformité de l'extincteur à la Directive européenne des Equipements Sous Pression.

La marque NF appliquée aux extincteurs, c'est l'assurance d'une qualité constante vérifiée par tierce partie s'appuyant sur un réseau de compétences de professionnels.
Par ses contrôles rigoureux et exhaustifs (Système de Management de la Qualité du titulaire, contrôle des productions, audits et essais de surveillance…) elle apporte à l'utilisateur final toutes les garanties de conformité des produits certifiés.
La marque NF - EXTINCTEURS atteste la conformité du produit au référentiel de certification NF 074.
Pour qu'un extincteur puisse, dans le temps, assurer sa pleine efficacité, il faut qu'il soit installé correctement, vérifié et entretenu périodiquement. Il doit être maintenu en bon état de fonctionnement conformément aux normes et règles techniques en vigueur.

Liste des caractéristiques certifiées : voir liste des produits certifiés http://www.marque-nf.com/download/produits/FR/NF074.pdf .

Premiers secours

En cas d'inhalation :
De faibles concentrations de dioxyde de carbone entraînent une accélération de la respiration et des maux de tête. A forte concentration, le dioxyde de carbone peut causer l'asphyxie. Les symptômes peuvent être une perte de connaissance ou de motricité. Déplacer la victime dans une zone non contaminée en se protégeant soi-même de toute inhalation de dioxyde de carbone. Maintenir la victime au chaud et au repos, dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler un médecin. Pratiquer une réanimation cardio-pulmonaire si la victime cesse de respirer, ne respire plus.

En cas de contact avec la peau :
Peut causer des brûlures et des gelures par le froid. En cas de gelure, asperger à l'eau pendant au moins 15 minutes puis appliquer un pansement stérile. Consulter un médecin.

En cas de contact avec les yeux :
Rincer immédiatement et abondamment les yeux avec de l'eau pendant au moins 15 minutes. Consulter un médecin.

La Fiche de Données de Sécurité du dioxyde de carbone ainsi que la présente notice d'instruction / fiche informative peuvent être obtenues sur demande auprès de DUBERNARD.

DUBERNARD
29, rue Mozart
78800 HOUILLES
Tél : 01 39 68 18 18
Site internet : www.dubernard.fr
Email : service.clients@dubernard.fr

Organisme Certificateur de la marque NF
AFNOR Certification
11, rue Francis de Pressensé
93571 La Plaine Saint-Denis Cedex
Téléphone : +33 (0)1.41.62.80.00
Sites Internet : http://www.afnor.org et http://www.marque-nf.com
Email : certification@afnor.org